

M. l'Orateur: Je regrette mais cette question a déjà été posée.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES MESURES VISANT À PROTÉGER LES FABRICANTS DE CHAUSSURES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, avec votre permission on va sortir de la cour et revenir sur la terre. L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il indiquer immédiatement à la Chambre s'il entend prendre des mesures spéciales pour sauver ce qui reste de l'industrie de la chaussure. Je ne voudrais pas, monsieur le président, que le ministre se cache derrière l'enquête du tribunal antidumping en répondant à ma question, car cela est très urgent aujourd'hui, étant donné le nombre grandissant d'usines de la chaussure qui ferment leurs portes au Québec.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de me cacher derrière cette enquête, mais je dois obéir aux lois du Parlement qui stipulent que le problème doit être étudié par la Commission avant que le gouvernement prenne une décision. Je suis avec intérêt l'évolution de l'industrie de la chaussure à ce moment-ci. J'ai de plus demandé à la Commission de faire son rapport dans les plus brefs délais, et aussitôt que nous l'aurons reçu, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

M. Beaudoin: Monsieur le président, cette réponse-là est la seule que nous ayons entendue de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, en novembre 1971. L'honorable ministre peut-il dire s'il y a actuellement des hauts fonctionnaires de son ministère qui s'occupent du problème de la chaussure, afin qu'il soit lui-même prêt à intervenir aussitôt qu'il le jugera à propos, c'est-à-dire dans les semaines qui suivent, et ainsi ne pas retarder l'adoption de certaines mesures, après que nous aurons la conclusion de ce tribunal d'enquête?

M. Chrétien: Monsieur le président, nous suivons de très près la situation en ce moment-ci, et nous espérons que nous serons en mesure de répondre aux recommandations de la commission d'enquête dans les jours ou les semaines qui suivront la déposition du rapport.

* * *

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

DEMANDE D'ÉTUDE DU DOMAINE DE LA RADIODIFFUSION PAR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Communications, relativement à la situation de plus en plus embrouillée de notre radiodiffusion-télévision. Face au président de la Société Radio-Canada qui bat maintenant sa coulpe, aux recommandations extrémistes de la Commission LaMarsh, à l'enquête sur Radio-Canada, parrainée par le parti libéral, et à d'autres initiatives prises par divers ministres et groupes, tant sur le plan provincial que fédéral, sans parler du bill C-43 qui est présentement en suspens, le ministre ne pourrait-elle pas discuter avec le premier ministre et ses collègues du cabinet de

Questions orales

l'opportunité d'établir une commission royale d'enquête pour étudier tout le domaine de la radiodiffusion, étant donné qu'il n'y a pas eu d'étude complète de cette question depuis la Commission Fowler de 1955?

● (1430)

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, l'honorable député ne suit certainement pas les événements de la Chambre. Il doit se souvenir qu'il y a quelques mois, le très honorable premier ministre a demandé au président du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de lui fournir son avis sur la possibilité de faire une enquête dans le domaine de la radiodiffusion. Le président du CRTC doit déposer le rapport qui lui a été demandé le 1^{er} juillet, et il est fort possible qu'à ce moment-là il profite de l'occasion pour donner les avis requis par le très honorable premier ministre. Lorsque le Cabinet aura reçu ces avis, il décidera s'il doit ou non entreprendre une enquête d'une envergure quelconque au sujet de la radiodiffusion.

[Traduction]

M. Nowlan: Je remercie le ministre de m'avoir donné une partie de la réponse. Je suis bien conscient de ce qui se passe à la Chambre et je suis aussi bien conscient de l'invitation qu'a lancée le premier ministre au président du CRTC d'établir un précédent très odieux en faisant effectuer une enquête sur Radio-Canada par le CRTC mais le ministre ne pourrait-elle pas, quand le président du CRTC aura présenté son rapport intérimaire—je crois qu'il doit être présenté le 1^{er} juillet, ce qui fera un cadeau pour une joyeuse fête du Dominion—s'assurer qu'une commission royale d'enquête établie pour définir le rôle de la Société Radio-Canada étudie la réglementation du réseau de radiodiffusion, la télévision à péage et autres techniques modernes, les relations fédérales-provinciales, le problème de la câblodistribution, sans parler des rapports entre le gouvernement et les organismes de régie indépendants, qui ne sont pas mentionnés dans la lettre du premier ministre au président du CRTC? Ces questions ne pourraient-elles pas être étudiées et le ministre pourra-t-elle nous dire à la Chambre le 2 ou le 3 juillet, ou quand nous nous retrouverons ici plus tard en juillet, ce qu'elle a l'intention de faire?

[Français]

Mme Sauvé: Monsieur le président, en l'absence de l'honorable député de la Chambre, le très honorable premier ministre a fait une déclaration à la suite d'une question qui lui a été posée, savoir qu'il était disposé à examiner cette question d'une enquête sur la radiodiffusion. Il a de plus indiqué qu'il pressentait qu'il était nécessaire d'examiner toute la structure de la radiodiffusion au Canada eu égard au développement technologique que nous envisageons. Je suis tout à fait de cet avis. J'estime qu'il faudra soit une enquête, soit le recours à un groupe de travail, enfin une forme quelconque d'investigation de tous ces problèmes de radiodiffusion, de façon à examiner la restructuration de l'industrie relativement aux nouveaux changements technologiques qui sont envisagés. En ce qui concerne la télévision à péage, le député doit savoir qu'en ce moment il se tient à Ottawa des audiences publiques, à la suite d'une demande qui a été faite pour que le public et les personnes en cause puissent se prononcer sur cet important service nouveau.